

Comptabilisé 2 Octobre

1.10.1954

VILLE DE ROYAN

Arrondissement  
de  
**Rochefort**

Département  
**Charente-Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
du Conseil Municipal

Séance du 9 octobre 1954

OBJET

Le neuf de septembre mil neuf cent cinquante quatre le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.

Subventions  
communales pour  
l'année 1954

54071

Étaient présents : MM. POUJET - DE SARS - JUSTIN - TUCMET -  
SAGET - GUILLOT - MULIER - GUILLERME - COUDIEN - STRAUBER-  
DU CHY - BOURDEAU - MULLAI - celle TUCMET - BOURDONNEAU  
TUD - ROCHEFORT - DUPONT - REVELLI - PAPLU - GUICHACUA  
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés :

M. sieur MULLAI

a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances  
fixe comme suit le montant des subventions pour 1954

Rugby	35.000	
Hand Ball	10.000	
Boks	75.000	
Lutte	10.000	
Festivals	60.000	
Pelote basque	10.000	Total
		110.000
Tennis Club	55.000	
Section cycliste du C.A.C.	50.000	
Régates royanaises	30.000	
Club de la vête cérémonial	45.000	
Pigeon sport	2.000	
Société canine de Royan	10.000	
Boule royanaise	15.000	
Boules Royannaises	35.000	
Eclaireurs de France	7.000	
Chimies royanaises	1.500	
Club Athlétique du Collège	10.000	
Atelier Fénestre de Royan	50.000	
Hab. sociale Municipale	100.000	
Les Feux de la Sainte	5.000	
Oeuvre des Jeunes Ouvriers	5.000	
École des Jeunes Pompiers	12.500	
Invalides du Travail Section de Royan	2.000	
Coopératives du laitiers	4.000	
Sauvetage Français	2.000	
Anciens du Corps Expéditionnaire	2.000	

-----  
689.000 Fr

Report ..... 889.000 frs

Concours de peinture	10.000
Comité des Fêtes de Pont-l'Île	25.000
Comité des Fêtes du Commerce	25.000
Concours d'Initiative de Royan	190.000
Concours des Ateliers Bretons	10.000
Fête du pain	5.000
Concours de concurrence et avantage des industries	1.000
Marchette	6.000
Blessés du feu	5.000
Tir aux pigeons	10.000
Chasseurs ( - T. ST)	10.000

TOTAL : 889.000

En la date du 24.09.54, une somme de 15.000 frs sera répartie par voie de titre de supplément entre le Comité des Fêtes du Commerce et celui de l'entente.

Dépense entrant à l'article h. XVIII - art. 2 -

Accepté à l'unanimité

Fait et délivré à M. le Maire  
les jour, 24 et ans susdits

ont signé au registre des membres  
présents.

Pour extrait conforme  
le maire,



Brucalle

Pour le Dép.  
M. le Délégué

Brucalle

